

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

République Française

Réf. : 075/2022

Nombre de conseillers municipaux :

➤ en exercice : 19
➤ présents : 12
➤ votants : 16

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2026 CAF/Cali

Le sept décembre deux mille vingt-deux à 18h30, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 1^{er} décembre 2022 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, Mme Aline MARIE VASSEUR, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVOT, M., Mme Marie-José TERRIEN, ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS : Valérie JARRY (*procuration donnée M. Gilles MAGARDEAU*), Mme Patricia VIAUD (*procuration donnée à Mme Aline MARIE VASSEUR*), M. Serge FIMBAULT, Jean-Louis CHABROLLES (*procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN*), M. Robert DELERIS, Mme Véronique GERARD, M. Pierre-Yves LE MERDY (*procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY*).

Madame Stéphanie LE MERDY est élue secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) signée par la Communauté d'Agglomération du Libournais, la CAF de la Gironde et la MSA de la Gironde pour la période 2017-2020 ;

Vu la fin des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) de la Cali au 31 décembre 2019 ;

Vu la Circulaire 2020-01 de la CNAF, en date du 16 janvier 2020, organisant la fin des CEJ et l'adossement aux CTG des financements qu'ils prévoyaient, ainsi que la refonte de la prestation de service enfance jeunesse avec la mise en place du Bonus Territoire ;

Vu l'avenant à la CTG du territoire de La Cali actant l'adossement les financements CAF suite à la fin des CEJ, en date du 10 juin 2020 ;

Vu l'avenant 2021 à la CTG du territoire de La Cali ;

Il est rappelé que dans le cadre de la réforme de la politique de contractualisation de la CNAF en 2020, une partie des financements CAF des modules municipaux est conditionnée à la signature à l'échelle de l'agglomération d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

De ce fait, les mairies concernées sont rendues signataires de la CTG de La Cali depuis 2021.

La CTG arrivant à son terme, une démarche de renouvellement a été engagée entre la CAF et La Cali afin d'établir une nouvelle feuille de route partenariale dans les champs de compétences de l'agglomération.

Il convient pour la commune de signer cette nouvelle CTG afin de percevoir la prestation « bonus territoire » pour la période 2022-2026 ; dans les conditions financières qui seront fixées par ailleurs par la CNAF.

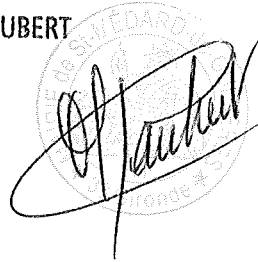
Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 29 DEC. 2022

ID : 033-213304470-20221207-075_2022-DE

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide après vote 16 VOTES – 16 POUR :

- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la nouvelle CTG 2022-2026 avec la CAF de la Gironde.
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents contractuels afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 19 décembre 2022.
Le Maire,



Mireille Conte Jaubert

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert